

La fin de la taxe professionnelle: et après?

La Gazette du Midi,

8168, du 10 août 2009.

La suppression de la taxe professionnelle pour les entreprises et les collectivités et son remplacement par la cotisation économique territoriale a suscité bien des débats au fil des mois. L'ordre des experts-comptables de Toulouse Midi-Pyrénées a apporté sa pierre à l'édifice en organisant, le 4 septembre, une table ronde sur le sujet.

COLLECTIVITÉS

De la taxe professionnelle à la CET, et après ?

Faculté. Quelles sont les conséquences de la suppression de la taxe professionnelle pour les entreprises et les collectivités, et son remplacement par la cotisation économique territoriale ? L'ordre des experts-comptables de Toulouse Midi-Pyrénées organise une table ronde sur le sujet le 4 septembre. Le point avec Jean-Michel Monrou, président de la commission secteur public de l'Ordre.

Quel est l'impact de la suppression de la taxe professionnelle ?

« La suppression de la taxe professionnelle est une mesure majeure qui va avoir des conséquences importantes sur les entreprises et les collectivités. Elle va entraîner une redistribution des richesses et une modification de la structure des dépenses. Les entreprises vont bénéficier d'une baisse de charges, ce qui va leur permettre de développer leurs activités et de créer des emplois. Les collectivités, en revanche, vont devoir trouver de nouvelles ressources pour maintenir leurs services publics. C'est pourquoi il est essentiel de réfléchir à l'avenir à des mesures de compensation et de réajustement des dépenses publiques. »



Quelles seront les conséquences pour les entreprises ?

« Les entreprises vont bénéficier d'une baisse de charges, ce qui va leur permettre de développer leurs activités et de créer des emplois. Cependant, elles devront également faire face à une augmentation de la concurrence internationale et à une pression accrue sur les prix. Il est donc important pour elles de renforcer leur compétitivité et d'investir dans la recherche et le développement. »

Jean-Michel Monrou, président de l'Ordre des experts-comptables de Toulouse Midi-Pyrénées, a apporté sa pierre à l'édifice en organisant, le 4 septembre, une table ronde sur le sujet.

« Ces nouvelles recettes pérennes plutôt que des « compensations »... »

De nouvelles recettes pérennes plutôt que des « compensations »

Le dispositif de réforme, présenté le 8 juillet et précité ces derniers jours, pose encore question. Les experts-comptables de Toulouse Midi-Pyrénées ont organisé une table ronde le 4 septembre pour en discuter. Jean-Michel Monrou, président de l'Ordre, a souligné que la suppression de la taxe professionnelle est une mesure majeure qui va avoir des conséquences importantes sur les entreprises et les collectivités. Il a insisté sur la nécessité de réfléchir à l'avenir à des mesures de compensation et de réajustement des dépenses publiques.

« Les entreprises vont bénéficier d'une baisse de charges, ce qui va leur permettre de développer leurs activités et de créer des emplois. Cependant, elles devront également faire face à une augmentation de la concurrence internationale et à une pression accrue sur les prix. Il est donc important pour elles de renforcer leur compétitivité et d'investir dans la recherche et le développement. »